



Dégât des eaux fuite sur tuyau encastré dans dalle maison

Par **garenne**, le 17/08/2014 à 11:21

Bonjour

J'ai eu une fuite d'eau sur un tuyau de cuivre encastré dans la dalle béton de ma maison. Cela nécessite l'intervention d'un plombier pour effectuer une réparation par le passage en apparent d'un nouveau tuyau.

Est-ce que mon assurance habitation-dégâts des eaux- prend en charge ces travaux qui sont d'un montant conséquent?

Par **alterego**, le 17/08/2014 à 12:41

Bonjour,

Vous êtes propriétaire (propriétaire occupant), déclarez les dommages à votre assureur RC multirisques habitation.

Vous êtes locataire, déclarez le sinistre à votre propriétaire (propriétaire non occupant) qui le déclarera à son assureur cité ci-dessus pour ce qui est des dommages concernant la construction, et les dommages à vos biens à votre assureur RC multirisques habitation.

Pour répondre à votre question, oui*.

Cordialement

*** Si votre propriétaire n'était pas assuré, les dommages le concernant seraient, bien entendu, à sa charge**

Par **garenne**, le 17/08/2014 à 13:55

Bonjour Alterego

Je suis propriétaire.

Vous me dites que les travaux de réparation de la plomberie sont pris en charge par l'assurance?

Je ne vous parle pas des dommages occasionnés par la fuite d'eau (travaux de peinture sur les murs, etc)

Cordialement

Par **chaber**, le 17/08/2014 à 14:14

bonjour

en assurance dégâts des eaux, seules sont prises en charge les conséquences et non la cause du sinistre. Relire les conditions générales du contrat

Par **alterego**, le 17/08/2014 à 17:13

Bonjour,

Veillez m'excuser, j'ai fait une mauvaise lecture de votre question.

Autrement dit la vétusté ou toute autre cause à l'origine de la fuite, en ce cas non.

Cordialement

Par **garenne**, le 17/08/2014 à 18:25

merci pour vos réponses